

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET

PROCÈS-VERBAL de la sixième assemblée régulière du conseil de quartier de Lairet, tenue le mercredi 8 septembre 2021 à 19h, au moyen de la plateforme Zoom.

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

M. Jean-François Vallée	Président
Mme Adeline Lémeré-Lahaye	Secrétaire
M. Jacques Latulippe	Trésorier
Mme Claudette Arsenault	Administratrice
Mme Flora Charlet	Administratrice
Mme Julie Poisson	Administratrice
M. Simon Verret	Administrateur
M. Yan Turgeon	Administrateur

Absences

Mme Julie Tremblay-Potvin	Vice-présidente
M. Christian Erlach	Administrateur

Il y a quorum

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTES

Mme Geneviève Hamelin	Conseillère municipale de Limoilou
Mme Suzanne Verreault	Conseillère municipale de Limoilou
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultation publique

En raison de la pandémie, les membres du conseil de quartier ont participé à une visioconférence. Outre les personnes mentionnées, 12 personnes ont assisté à la rencontre du 8 septembre 2021.

ORDRE DU JOUR

- 21-07-01 **Ouverture de l'assemblée**
- 21-07-02 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 21-07-03 **Période réservée aux conseillères municipales**
- 21-07-04 **Période de question et de commentaires des citoyens**
- 21-07-05 **Enjeux de quartier**
- 5.1 Sécurité routière
 - 2 e av / Colombière E
 - Traverse piétonne de la 4e avenue à la hauteur du Parc Marchand
 - Retrait d'interdiction de virage à droite – Intersection des Chênes/4e avenue
 - Problématique des rues Hamilton-Berthiaume-St-Adélar
 - Problématique de la rue de la Bastille
 - Programme de soutien à la mobilisation de la ville de Québec
 - Réfection de la 18e rue
 - Vitesse dans les quartiers centraux
 - 5.2 Densification du quartier
 - Presbytère Sainte-Claire et Fabrique Ste-Marguerite Bourgeoys
 - 5.3 Consultation en cours
 - Fleur de Lys
 - Protection des arbres, de la forêt urbaine et des boisés urbains
 - 5.4 Place éphémère
 - Site du patro
 - Site de l'école Sainte-Odile
 - 5.5 Traverse cyclopédestre de La Concorde
 - 5.6 Boisé de Lairé
 - 5.7 Anciens terrains d'Hydro-Québec et vision 1e avenue
 - 5.8 Lairé en fleurs
 - 5.9 Plantes nuisibles ou envahissantes
- 21-07-06 **Comités**
- 6.1 Comité de travail sur la sécurité routière 18e Rue / 4e Avenue
 - 6.2 Comité-conseil « Mon environnement, ma santé »
 - 6.3 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles
 - 6.4 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU
 - 6.5 Comité de vigilance des activités portuaires
 - 6.6 Table de concertation vélo
 - 6.7 Table de mobilité des quartiers centraux
 - 6.8 Table des conseils de quartier de Limoilou
- 21-07-07 **Deuxième période de questions et de commentaires du public**
- 21-07-08 **Fonctionnement du conseil de quartier**
- 8.1 Adoption du procès-verbal de juin 2021
 - 8.2 Correspondance
 - 8.3 Trésorerie

21-07-09 **Divers**
21-07-10 **Levée de l'assemblée**

PROCÈS-VERBAL

21-07-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Jean-François Vallée ouvre l'assemblée à 19 h. Il souhaite la bienvenue aux membres. Il en profite pour mentionner que la présentation des modifications apportées aux abords des écoles Ste-Odile et St-Albert a été reportée à la séance d'octobre du conseil.

21-07-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-François Vallée fait la lecture de l'ordre du jour. Il propose l'ajout d'un nouveau point 3: *Priorités du conseil de quartier pour les élections municipales et fédérales.*

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

SUR PROPOSITION DE M. Jacques Latulippe DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Adeline Lémeré-Lahaye, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 8 septembre 2021, tel que modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-03 PRIORITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET FÉDÉRALES

M. Yan Turgeon présente aux membres deux résolutions qui font état des priorités du conseil de quartier relativement aux enjeux municipaux et fédéraux auxquels il est confronté. Par ces résolutions, le conseil veut rappeler aux candidats les préoccupations des citoyens de Lairet.

RÉSOLUTION 21-CA-44 CONCERNANT LES PRIORITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET À L'INTENTION DES CANDIDATS ET CANDIDATES À L'ÉLECTION FÉDÉRALE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BEAUPORT-LIMOILOU

CONSIDÉRANT que plusieurs des dossiers prioritaires mis de l'avant par le conseil de quartier de Lairet au cours des dernières années interpellent le gouvernement fédéral.

CONSIDÉRANT le rôle du gouvernement fédéral dans le développement du quartier à travers le financement de projets, les programmes d'infrastructures et l'encadrement législatif et réglementaire de certaines activités, incluant la gestion des infrastructures ferroviaires et portuaires.

CONSIDÉRANT que les députés fédéraux sont un maillon essentiel de la démocratie locale et ont un rôle à jouer dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes de Lairet.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DUMENT APPUYÉE PAR Mme Adeline Lémeré-Lahaye, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration réitère les priorités du conseil de quartier de Lairet et invite les candidats et candidates à l'élection fédérale à les faire leurs :

- **Réalisation d'une 2e phase du tramway sur la 1re Avenue** du pôle d'échange Saint-Roch au Terminus Charlesbourg.
- **Évitement de toute augmentation de la capacité autoroutière** comme la construction d'une éventuelle sortie du tunnel Québec-Lévis dans Lairet ou à proximité, ou l'élargissement de l'autoroute Laurentienne par l'ajout de voies réservées.
- **Amélioration de la qualité de l'air** par la réduction de la pollution routière et de la pollution industrielle associée aux activités portuaires.
- **Encadrement des activités ferroviaires** par le rehaussement des normes de sécurité applicables aux wagons transportant des matières dangereuses et la réduction de la nuisance sonore.
- **Aménagement d'un lien cyclable sécuritaire** sous le viaduc ferroviaire de la 18e Rue dans le cadre de sa reconstruction
- **Aménagement d'un parc urbain dans le boisé du CN** se trouvant entre l'école St-Paul-Apôtre et le U-Haul.
- **Transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain** au moins jusqu'à la rue Soumande, au mieux jusqu'à l'autoroute Félix-Leclerc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 21-CA-45 CONCERNANT LES PRIORITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET À L'INTENTION DES CANDIDATS ET CANDIDATES AUX À L'ÉLECTION MUNICIPALE DANS LES DISTRICTS DE LIMOILLOU ET MAIZERETS-LAIRET

CONSIDÉRANT que depuis la dernière élection municipale, près de 50% des demandes du conseil de quartier de Lairet ont été satisfaites ou partiellement satisfaites.

CONSIDÉRANT qu'une part importante des demandes restantes sont toujours en cours d'analyse, portent sur des projets qui ne seront pas réalisés avant plusieurs années, ou nécessitent l'intervention d'autres paliers de gouvernement.

CONSIDÉRANT que ces demandes sont toujours pertinentes et constituent des priorités du conseil de quartier.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Flora Charlet, IL EST RÉSOLU QUE, il est résolu que le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet réitère les priorités suivantes et invite les candidats et candidates à l'élection municipale dans les districts de Limoilou et Maizerets-Lairet à les faire leurs :

- **Réalisation de la 2e phase du tramway sur la 1re Avenue** du pôle d'échange Saint-Roch au Terminus Charlesbourg.
- **Requalification et revitalisation de la 1re Avenue** pour en faire un cœur de quartier favorable au transport actif et au commerce de proximité.
- **Transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain** au moins jusqu'à la rue Soumande, au mieux jusqu'à l'autoroute Félix-Leclerc.
- **Évitement de toute augmentation de la capacité autoroutière** comme la construction d'une éventuelle sortie du tunnel Québec-Lévis dans Lairet ou à proximité, ou l'élargissement de l'autoroute Laurentienne par l'ajout de voies réservées.
- **Réaménagement de la 18e Rue** pour réduire la fréquence et la gravité des accidents et aménagement d'un lien cyclable sécuritaire sous le viaduc ferroviaire au moment de sa reconstruction.
- **Aménagement d'un parc urbain dans le boisé du CN** se trouvant entre l'école St-Paul-Apôtre et le U-Haul.
- **Aménagement d'au moins un parc canin** dans le quartier Lairet.
- **Implantation d'un feu piétonnier pour traverser la rue Soumande**, entre le passage à niveau de la rue de la Concorde et le secteur Fleur-de-Lys.
- **Acquisition de l'ensemble des terrains d'Hydro-Québec** longeant la 41e Rue pour y aménager des maisons de ville, des logements sociaux,

des terrains de sports, des parcs de proximité et des jardins communautaires.

- **Développement du réseau cyclable du quartier** à travers la réalisation des projets identifiés dans la «Vision vélo 2022» du conseil de quartier de Lairet.
- **Améliorer la qualité de l'air** par la réduction de la pollution routière et de la pollution industrielle associée aux activités portuaires et à l'incinération des déchets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Julie Poisson pense que la redynamisation de la 1^{re} Avenue devrait être intégrée à la résolution, d'autant plus que ces travaux pourraient être faits indépendamment du projet de tramway. M. Jean-François Vallée, pour sa part, pense que la reconfiguration du secteur du Patro Roc-Amadour devrait également être mise en valeur dans la résolution. Mme Suzanne Verreault rappelle que la Vision 1^{re} Avenue englobe toutes ces préoccupations.

21-07-04 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Mme Geneviève Hamelin prend la parole. La conseillère, qui n'a pas sollicité de nouveau mandat, remercie les administrateurs et membres du conseil de quartier pour leur précieuse collaboration au courant des huit dernières années. M. Jean-François Vallée, à son tour, remercie Mme Hamelin pour son travail.

Mmes Hamelin et Verreault aborderont leurs dossiers aux différents points de l'ordre du jour.

Mme Suzanne Verreault n'assistera pas aux rencontres d'octobre et de novembre du conseil en raison de la période électorale.

21-07-05 PÉRIODE DE QUESTIONS OU DE COMMENTAIRES DES CITOYENS

M. Antoine Cousineau, qui habite dans le quartier depuis deux ans, constate que le secteur bordant le Boulevard des Alliés offre bien peu d'espaces de stationnement à ses résidents. Mme Suzanne Verreault, qui n'a jamais été interpellée à ce sujet auparavant, prend note de ce commentaire. Elle demandera au Service du transport et de mobilité intelligente d'analyser la situation. M. Jean-François Vallée acheminera le courriel de M. Cousineau à Mme Verreault.

Mme Geneviève Hamelin invite tout de même le conseil de quartier à faire parvenir une résolution à la Ville, considérant que la municipalité, pour instaurer un système de vignettes, s'appuie généralement sur une volonté citoyenne.

RÉSOLUTION 21-CA-46 CONCERNANT UNE PROBLÉMATIQUE DE STATIONNEMENT SUR RUE

CONSIDÉRANT le témoignage d'un citoyen habitant sur le boulevard des Alliés mentionnant la difficulté à se stationner dans les rues perpendiculaires à ce boulevard durant la journée et, depuis quelque temps, en soirée,

CONSIDÉRANT que le stationnement sur rue de cette zone semble être utilisé par les travailleurs de l'hôpital situé à proximité,

CONSIDÉRANT la reprise prochaine des événements sur le territoire d'Expocité qui viendront occuper certains espaces de stationnement sur rue les soirs d'événements,

CONSIDÉRANT la construction de plus de 70 nouvelles unités d'habitation aux abords quartier sur le site de l'ancienne église située sur la rue Boisclerc qui vient augmenter de la demande en stationnement sur rue,

SUR PROPOSITION DE Jean-François Vallée DÛMENT APPUYÉE PAR Claudette Arsenault, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du Conseil de quartier de Lairet demande à la ville de Québec d'évaluer la possibilité la possibilité d'étendre la zone de stationnement 22 aux rues perpendiculaires au Boulevard des Alliés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Une résidente de la rue de la Mélodie, qui héberge sept adresses, mentionne que l'artère qu'elle habite, qui fait souvent office de voie de contournement, non seulement ne bénéficie d'aucune signalisation invitant les automobilistes à réduire leur vitesse, mais a aussi vu son trottoir du côté pair être retiré. La rue, par son étroitesse, donne lieu à des difficultés de circulation. L'artère, qui devrait pourtant être un cul-de-sac, débouche sur le stationnement du Provigo.

Mme Suzanne Verreault pense qu'une demande d'analyse pourrait être déposée afin que cette problématique soit analysée. Il serait en effet intéressant de connaître la raison pour laquelle la rue n'est plus tout à fait un cul-de-sac. Un suivi sera fait.

RÉSOLUTION 21-CA-47 CONCERNANT UNE DEMANDE DE FERMETURE DE LA RUE DE LA MÉLODIE EN DIRECTION DU STATIONNEMENT DU PROVIGO

CONSIDÉRANT que la rue de la Mélodie est techniquement un cul-de-sac.

CONSIDÉRANT qu'elle débouche malgré tout sur le stationnement du Provigo.

CONSIDÉRANT qu'elle est utilisée comme accès au stationnement du Provigo, malgré le fait que l'entrée principale du stationnement se trouve sur la 1^{re} Avenue.

CONSIDÉRANT les préoccupations soulevées concernant la sécurité des enfants et la circulation de transit sur la rue de la Mélodie soulevé par une citoyenne au nom d'un groupe de résidents et résidentes de la rue de la Mélodie.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DUMENT APPUYÉE PAR M. Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU QUE, il est résolu que le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet demande au Service du transport et de la mobilité intelligente d'analyser la possibilité de fermer l'accès au stationnement du Provigo à partir de la rue de la Mélodie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Daniel Leclerc pense qu'une analyse du même genre pourrait être effectuée pour la rue d'Assise.

21-07-06 ENJEUX DE QUARTIER

6.1 Sécurité routière

- 2^e av / Colombière E

Mme Geneviève Hamelin mentionne que des comptages ont eu lieu cet été, et que des analyses sont en cours.

- Traverse piétonne de la 4^e avenue à la hauteur du Parc Marchand

M. Jean-François Vallée mentionne qu'il a récemment pu voir un enfant passer près d'être happé par une voiture à la traverse piétonne de la 4^e avenue à la hauteur du parc Marchand. Mme Geneviève Hamelin mentionne que ce passage devra être priorisé lors de la restructuration des traverses piétonnes prévue par la Ville.

Mme Suzanne Verreault se demande s'il est adéquat de réaménager une traverse piétonne près de la 4e avenue à la hauteur du parc Marchand. Elle pense que l'aménagement d'un feu de circulation, par exemple, pourrait être plus approprié. Mme Flora Charlet partage l'avis de la conseillère : il serait pertinent de réfléchir au problème d'une façon plus globale. La 4^e Avenue est large, favorisant la vitesse chez les automobilistes, et la rue Godbout n'est pas, elle non plus, très sécuritaire.

RÉSOLUTION 21-CA-48 CONCERNANT LA TRAVERSE PIÉTONNE DE LA 4^e AVENUE EST SITUÉE DEVANT LE PARC MARCHAND

CONSIDÉRANT les résolutions 18-CA-09 et 18-CA-52 déposées concernant cette traverse piétonne qui n'est pas sécuritaire étant donné la largeur de la rue et la configuration de l'artère,

CONSIDÉRANT que l'ajout de panneaux de signalisation suite au dépôt de la première résolution n'a pas permis de sécuriser cette traverse piétonne et que ces panneaux sont peu visibles par les automobilistes,

CONSIDÉRANT les témoignages de citoyens face aux problèmes vécus à cette traverse (impossibilité de traverser pendant de longues minutes, peur de traverser lorsqu'il y a des automobiles visibles, situation dangereuses observées ou vécues) lors des séances du Conseil de quartier de mai, juin et septembre 2021,

CONSIDÉRANT que cette traverse piétonne se trouve à être sur un corridor scolaire et permet également d'accéder au Parc Marchand, lieu de rassemblement d'importance du quartier,

SUR PROPOSITION DE Jean-Francois Vallée DÛMENT APPUYÉE PAR Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration réitère l'importance de sécuriser cette intersection piétonne et souhaite que l'évaluation de celle-ci soit priorisée par l'administration municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Retrait d'interdiction de virage à droite – Intersection des Chênes/4e avenue

M. Daniel Leclerc mentionne que selon les notes au dossier, l'interdiction de virage à droite sur la rue des Chênes aurait été réinstallée le 2 juin dernier. Comme les citoyens n'ont pas observé ce changement, Mme Geneviève Hamelin effectuera des vérifications auprès du Directeur de l'arrondissement.

- Problématique des rues Hamilton-Berthiaume-St-Adéland

Mme Geneviève Hamelin mentionne que la vitesse de circulation des automobilistes sur les rues Hamilton, Berthiaume et St-Adéland a été mesurée entre le 6 et le 27 juillet. Les artères affichaient, respectivement, des vitesses moyennes de 36, 32 et 33 kilomètres. La vitesse de circulation permise avait déjà été diminuée à 30 km/h lorsque la Ville a recueilli ces données. Les résidents des rues ont d'ailleurs remarqué d'importants changements liés à cette nouveauté. La vitesse moyenne de circulation pourrait être recalculée, éventuellement.

- Problématique de la rue de la Bastille

Mme Suzanne Verreault est toujours en attente d'un suivi à cet effet. Il en va de même pour la rue Jalobert, victime d'une problématique similaire.

- Programme de soutien à la mobilisation de la ville de Québec

M. Jean-François Vallée mentionne que l'école St-Paul-Apôtre a récemment organisé une activité, manifestation soutenue par le programme de soutien à la mobilisation. Le président compte discuter avec les écoles, comme avec l'organisation Accès transports viables, de l'utilisation du budget dont profite le conseil pour mener à bien des activités en lien avec la sécurité routière.

M. Yan Turgeon mentionne que les enfants, comme les parents, ont bien aimé l'événement organisé par l'école St-Paul-Apôtre.

- Réfection de la 18^e rue

Mme Suzanne Verreault mentionne que des appels d'offres ont été lancés pour la réfection de la 18^e Rue. Ces appels d'offres concernaient exclusivement les infrastructures souterraines. M. des Rivières a confirmé à la conseillère qu'une rencontre du comité serait organisée afin de discuter avec ses membres du réaménagement de l'artère.

Mme Verreault mentionne enfin que les aménagements temporaires de la 18^e Rue ont été installés avec un peu de retard cette année, les entreprises

fournissant la peinture nécessaire aux travaux de lignages manquant de stock. Les travaux pourraient être amorcés à la fin du printemps 2022, mais la Ville travaille pour que le processus soit accéléré.

Aucune consultation n'aura lieu au courant de la période électorale.

M. Yan Turgeon mentionne que le marquage d'une partie de la voie cyclable de la 8^e Avenue, à l'angle de la 18^e Rue, est abîmé. Mme Suzanne Verreault prend note de ce commentaire, et fera en sorte que des vérifications soient faites.

- Vitesse dans les quartiers centraux

Il semble que malgré la diminution des limites de vitesse dans les quartiers centraux, les résidents du centre-ville remarquent encore des excès de la part des automobilistes. M. Jean-François Vallée, interpellé à ce sujet par le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, pense que le conseil de quartier Lairet devrait signer la résolution commune qui devrait lui parvenir dans les prochains mois.

Mme Suzanne Verreault pense que les automobilistes doivent encore s'habituer aux nouvelles limites. Elle croit, en outre, que la Ville doit réfléchir à des façons d'enrayer la circulation de transit dans les quartiers centraux. Il s'agit d'un grand enjeu, qui mérite que l'on s'y penche. La conseillère, enfin, invite les administrateurs à consulter le Plan de sécurité routière, qui fait état d'actions que la Ville mènera à bien pour amenuiser les impacts de la circulation automobile à Québec. Des représentants municipaux pourraient d'ailleurs présenter ce plan au conseil de quartier.

Mme Julie Poisson pense que des initiatives comme celles des rues partagées pourraient être multipliées dans le centre-ville. Mme Adeline Lémeré-Lahaye partage son avis : ces aménagements, peu coûteux, permettent aux citoyens de s'approprier les rues. Mme Flora Charlet pense que la Ville devrait miser sur la convivialité, le confort des piétons et des cyclistes.

6.2 Densification du quartier

- Presbytère Sainte-Claire et Fabrique Ste-Marguerite Bourgeoys
- Presbytère Sainte-Claire et Fabrique Ste-Marguerite Bourgeoys

Le permis de construction pour détruire l'église Sainte-Claire a été accordé au promoteur, qui l'a démolie. M. Jean-François Vallée pense que le conseil de

quartier devrait réfléchir à la densification du quartier lors de sa prochaine assemblée. Mme Flora Charlet mentionne que l'organisme *Vivre en ville* propose des alternatives à une densification douce. Elle fera des recherches afin d'y trouver des pistes de réflexion.

Mme Suzanne Verreault a communiqué avec Mme Brais, voisine de l'église et du presbytère. Il semble que le grand terrain, qui pouvait accueillir 50 logements, ait été divisé en deux lots : l'un pouvant désormais accueillir 50 logements, et l'autre, 30 logements. La Commission d'urbanisme a travaillé en collaboration avec la citoyenne afin que les impacts du projet soient moins importants. La conseillère rappelle enfin qu'un exercice de consultation sera tenu, l'an prochain, pour repenser les règlements d'urbanisme.

6.3 Consultation en cours

- Fleur de Lys

Le conseil de quartier a rencontré l'équipe de Fleur de Lys il y a environ trois semaines. Selon M. Simon Verret, le promoteur aurait de bonnes intentions. L'administrateur invite d'ailleurs les membres à s'exprimer sur l'avenir du centre commercial dans le cadre de la consultation en cours.

M. Jean-François Vallée pense que le conseil de quartier devrait rédiger un document soulignant l'importance, pour les citoyens de Lairet, d'accéder à ce nouveau milieu de vie. Ce document pourrait être présenté le 15 septembre prochain, lors de la demande d'opinion organisée par le promoteur. Notons que ces mêmes promoteurs ont également fait l'acquisition des Galeries Charlesbourg.

- Protection des arbres, de la forêt urbaine et des boisés urbains

M. Jean-François Vallée, qui a consulté la documentation de la Ville en lien avec la protection des arbres, de la forêt urbaine et des boisés urbains, en fait un résumé aux membres. Il explique qu'il y aurait 30 % de canopée sur le périmètre d'urbanisation de Québec. Celle-ci occuperait, cela dit, environ 18 % de Lairet. La Ville entend exiger l'entretien d'un minimum d'arbres sur les terrains privés. Des amendes seront distribuées aux propriétaires qui refusent de se plier à cette obligation.

Mme Suzanne Verreault mentionne que la Ville a déjà présenté sa Vision de l'arbre, qui fait état de son désir de voir la canopée occuper 35 % de l'espace urbain. Selon la conseillère, les récents efforts de la Ville ont conduit à une

augmentation de près de 3 % de la canopée dans les quartiers centraux. Mme Verreault ajoute que la Ville souhaite se doter d'une pépinière. Elle compte sur la chaire de recherche qu'elle a créée pour développer des stratégies visant à prendre soin des arbres plantés en milieu urbain et à protéger adéquatement ses aires vertes, entre autres.

La municipalité, qui souhaite protéger ses boisés urbains, veut prendre soin du boisé de Lairet. Pour ce faire, elle doit négocier avec ses différents propriétaires.

Le projet de tramway engendrera la coupe de certains arbres, mais la foresterie urbaine ne sera pas mise de côté. Chaque arbre menacé fera non seulement l'objet d'une analyse, mais sera également remplacé, s'il est abattu.

Québec est la seule ville qui établit sa Vision de l'arbre en fonction de l'indice de canopée. Sa stratégie est d'ailleurs reconnue à travers la province.

À une question de M. Yan Turgeon, Mme Suzanne Verreault répond que la Ville n'a le contrôle que sur 25 % de la canopée, 75 % se retrouvant sur des terrains privés. La Commission d'urbanisme, désormais, exige que les stationnements qui sont construits soient aménagés et verdis. Le Ville offre aux propriétaires différents programmes de subvention pour favoriser le verdissement. Des organismes feront la promotion de ces programmes.

6.4 Places éphémères

- Site du Patro

La première place éphémère aménagée sur le site du Patro fut un succès. La place, qui a évolué tout au long de l'été, a pu accueillir fresques au sol et bacs de verdure. La programmation imaginée par le Centre de pédiatrie sociale a su divertir les résidents de Lairet, petits et grands.

- Site de l'école Ste-Odile

Il semblerait que des fauteuils aient été installés dans le parc de l'école Ste-Odile cet été. Notons que cette placette fut aménagée à la dernière minute.

Mme Julie Poisson pense qu'il pourrait être intéressant d'aménager une nouvelle placette devant l'école Saint-Albert. Les membres y réfléchiront.

6.5 Traverse cyclopedestre de La Concorde

Selon les informations qu'a pu obtenir Mme Suzanne Verreault, la traverse cyclopédestre de la Concorde devrait être déneigée cet hiver, comme prévu.

6.6 Boisé de Lairet

La Ville en est actuellement à négocier avec des particuliers afin d'acquérir les terrains du boisé de Lairet. La municipalité souhaiterait préserver cet espace vert.

6.7 Anciens terrains d'Hydro-Québec et vision 1e avenue

La Ville a acquis l'un des trois lots appartenant à Hydro-Québec. Elle poursuit ses démarches pour faire l'achat des deux autres lots.

La Vision 1^{re} Avenue, pour sa part, se poursuit malgré la modification du projet du tramway.

6.08 Lairet en fleurs

L'édition 2021 du concours Lairet en fleurs a attiré moins de participants que lors des dernières années. La thématique des plantes indigènes, qui n'était pas facile, est peut-être à l'origine de cet essoufflement. Aucun membre du conseil n'a souhaité prendre la relève de l'organisation du concours.

6.09 Plantes nuisibles ou envahissantes

M. Jean-François Vallée explique que la renouée du japon ne cesse de faire descendre le prix des propriétés un peu partout à travers le monde. La plante, qui croît extrêmement vite, peut tout briser sur son passage, dont les fondations des maisons.

Lorsqu'il a constaté que le corridor des cheminots était bordé de renouée du japon, M. Vallée a communiqué avec le 3-1-1, qui lui a signifié son intention de ne pas prendre de mesures pour enrayer la colonie, considérant, entre autres, qu'elle fait une barrière entre la piste cyclable et l'autoroute. Le président, en faisant des recherches auprès d'une experte, a pu apprendre que cette plante était toujours vendue en pépinière.

Un projet est en cours au Domaine Maizerets pour enrayer la renouée du japon, dont l'invasion représente un grave problème pour la biodiversité. Le contrôle de cette plante envahissante reste un grand défi. Mme Suzanne Verreault se renseignera quant aux raisons qui ont motivé la réponse de la Ville à la requête de M. Vallée.

M. Yan Turgeon insiste sur l'importance de signaler la présence de la renouée du japon rapidement. Une grosse colonie comme celle qui borde le corridor des cheminots est presque impossible à enrayer, tant il s'agit d'une démarche chronophage, énergivore et coûteuse.

M. Vallée pense que la Ville devrait interdire la vente de renouée du japon sur son territoire. Une firme spécialisée travaille actuellement à l'élaboration d'une réglementation qu'elle soumettra à la Ville.

Sur son site Web, la municipalité propose aux citoyens des moyens de combattre la renouée du japon, et ce, sans pesticides.

21-07-07 COMITÉS

7.1 Comité de travail sur la sécurité routière 18e Rue / 4e Avenue

Aucun autre suivi.

7.2 Comité-conseil « Mon environnement, ma santé »

Les premiers résultats de l'étude devraient paraître cette année.

7.3 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles

La deuxième partie du projet pilote de gestion des matières résiduelles est en cours. Les résultats des derniers échantillonnages de l'incinérateur paraîtront bientôt. Selon Mme Verreault, ceux-ci sont positifs.

7.4 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU

Mme Claudette Arsenault n'a pu assister à la dernière rencontre du Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU. Selon Mme Hamelin, le comité a pu discuter, lors de sa dernière rencontre :

- Du trafic généré par la démolition de l'aile D. Une surveillance sera faite durant les travaux;
- De l'assemblée organisée pour les citoyens le 22 juin dernier. Nettoyage des rues, bruits et vibrations générées par les travaux ont été abordés lors de cette rencontre.

7.5 Comité de vigilance des activités portuaires

Le projet Laurentia a finalement été refusé. Le comité, lors de sa dernière rencontre, a pu discuter du projet de loi pour hausser les normes en matière de

nickel dans l'air. Les membres, inquiets, attendent le dépôt du projet de loi. Selon Mme Suzanne Verreault, une période de consultation publique suivra le dépôt.

7.6 Table de concertation vélo

M. Yan Turgeon présente une résolution aux membres. Cette résolution réunit les projets prioritaires du conseil de quartier en lien avec le transport cyclable.

RÉSOLUTION 21-CA-49 CONCERNANT LA VISION VÉLO 2022 DE LAIRET

CONSIDÉRANT le Mémoire sur la mobilité active déposé par le conseil de quartier de Lairet dans le cadre de la consultation publique en vue de l'adoption de la Vision de la mobilité active en 2022.

CONSIDÉRANT les nombreux projets de voies cyclables proposés par les citoyens et citoyennes dans le secteur de Lairet.

CONSIDÉRANT que selon les résultats de l'enquête Origine-Destination 2017, le nombre de déplacements quotidiens à vélo à Québec a augmenté de 91% entre 2001 et 2017, alors que les déplacements en auto n'ont augmenté que de 18%.

CONSIDÉRANT l'augmentation constante du nombre de véhicules à assistance électrique, comme les quadriporteurs et les trottinettes électriques, sur les voies cyclables.

CONSIDÉRANT que 2,5 km de voies cyclables ont été ajoutées dans Lairet depuis l'adoption de la Vision des déplacements à vélo en 2016.

CONSIDÉRANT l'importance de compléter le réseau cyclable pour répondre à la croissance du nombre de cyclistes et d'usagers de véhicules à assistance électrique.

CONSIDÉRANT l'absence de lien est-ouest structurant entre Vanier, Lairet et Maizerets.

CONSIDÉRANT la résolution 19-CA-26 demandant la requalification de la chaussée désignée de la rue des Peupliers en bande cyclable pour desservir les écoles primaires St-Odile et St-Albert-le-Grand, ainsi que la résolution 19-CA-56 demandant que les critères d'aménagements des voies cyclables au pourtour et à destination des écoles soient ajustés de façon à préconiser l'aménagement de bandes et de pistes cyclables, plutôt que de chaussées désignées.

CONSIDÉRANT que le réseau cyclable doit répondre aux besoins des cyclistes en herbe et, à plus forte raison, aux attentes de leurs parents en matière de sécurité.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DUMENT APPUYÉE PAR M. Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet adopte la Vision vélo 2022 en annexe et recommande la réalisation des aménagements cyclables qui y sont proposés, à savoir :

- Projet 1 – Aménagement d'une piste cyclable en site propre le long de la 41e Rue, de la Rue de Gros-Pin au Corridor des Cheminots
- Projet 2 – Requalification de la chaussée désignée de la Rue des Peupliers / Rue des Frênes E. en vélorue, en piste ou en bandes cyclables, de la Avenue Dumas à la Corridor des Cheminots
- Projet 3 – Aménagement d'une piste ou d'une bandes cyclables le long de la 24e Rue, de la 1re Avenue à la 4e Avenue
- Projet 4 – Aménagement d'un lien cyclable à travers la ruelle du Patro Roc-Amadour, de l'avenue du Colisée à la 1re Avenue
- Projet 5 – Aménagement d'une piste ou de bandes cyclables le long de la 24e Rue, du Corridor des Cheminots au Parc Bardy, dans Maizerets
- Projet 6 – Aménagement d'une piste cyclable en site propre au nord de la rue Soumande, du passage à niveau de l'avenue Plante au passage à niveau de la rue de la Concorde (en passant derrière le Super C)
- Projet 7 – Aménagement d'une piste cyclable le long de la Boulevard Wilfrid-Hamel, de la Rue Monseigneur-Plessis à la Rue Jalobert
- Projet 8 – Aménagement d'un lien cyclable sécuritaire (en site propre) pour traverser le viaduc de la 18e Rue, de la 8e Avenue au Corridor des Cheminots
- Projet 9 – Aménagement d'une piste cyclable sur la 1re Avenue, de la 56e Rue (Corridor des Cheminots) au boulevard des Alliés
- Projet 10 – Aménagement de bandes cyclables sur l'avenue Dumas, de la 41e Rue à la Rue Dupuy
- Projet 11 – Mise aux normes du lien cyclopédestre du passage à niveau des rues de la Concorde/Soumande, de la rue Dupuy à la rue Soumande
- Projet 12 – Aménagement de la ligne de désir reliant le passage à niveau de la rue de la Concorde au centre commerciale Fleur-de-Lys, entre la Soumande et la rue Hubert (incluant l'implantation d'un feu piétonnier pour traverser Soumande)

- Projet 13 – Prolongement du Corridor des Cheminot à travers le boisée du CN pour rejoindre la rue Jérémie-Fortin puis la bande cyclable de la 22e Rue

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

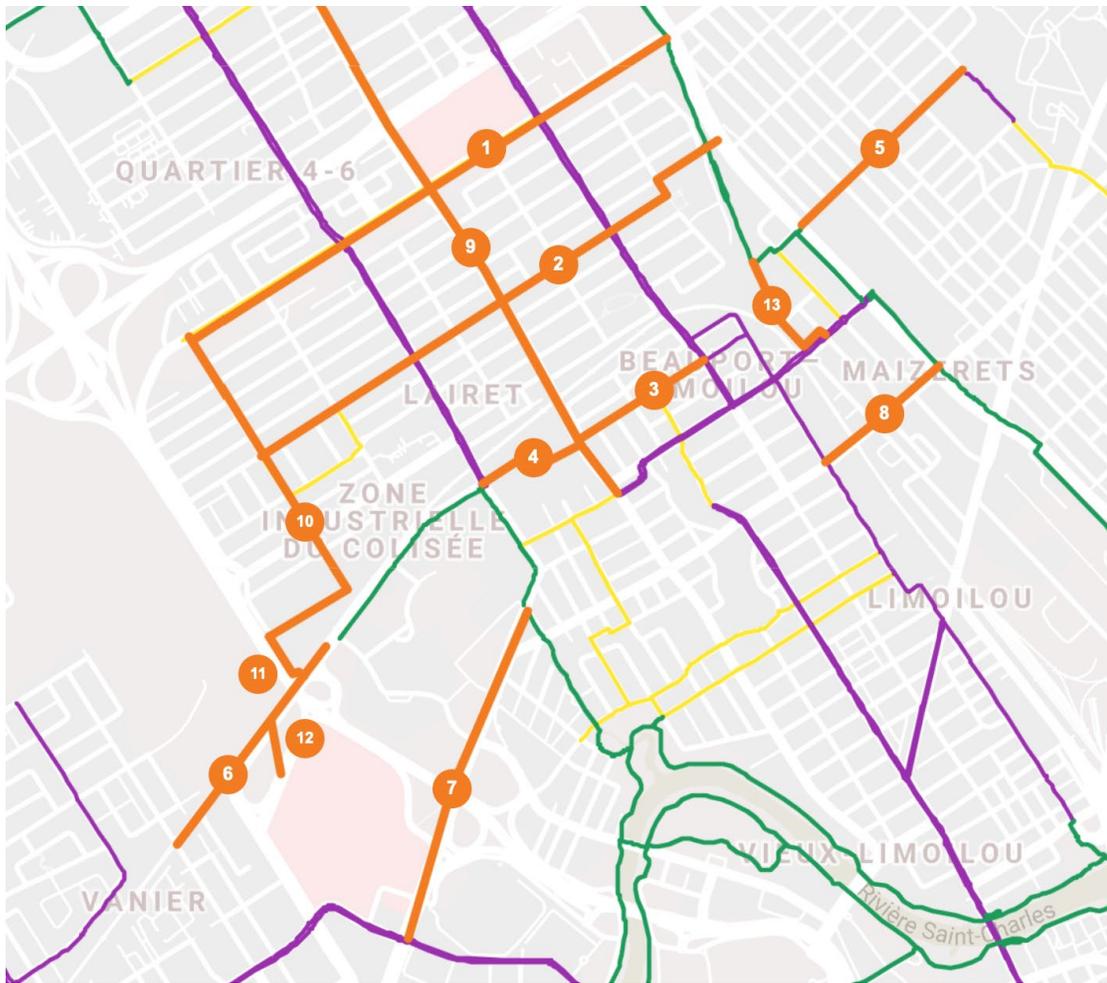
VISION VÉLO 2022 DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET

Tableau des aménagements cyclables proposés :

	DESCRIPTION	AXE	DE	À	LONG.
	Axes Est-Ouest				
1	Aménagement d'une piste cyclable en site propre le long de la 41e Rue	41e Rue	Rue de Gros-Pin	Corridor des Cheminots	1,88 km
2	Requalification de la chaussée désignée de la Rue des Peupliers / Rue des Frênes E. en vélorue, en piste ou en bandes cyclables	Rue des Peupliers / Rue des Frênes E.	Avenue Dumas	Corridor des Cheminots	1,92 km
3	Aménagement d'une piste ou d'une bandes cyclables le long de la 24e Rue	24e Rue	1re Avenue	4e Avenue	485 m
4	Aménagement d'un lien cyclable à travers la ruelle du Patro Roc-Amadour	Ruelle nord du Patro	Avenue du Colisée	1re Avenue	385 m
5	Aménagement d'une piste ou de bandes cyclables le long de la 24e Rue	24e Rue	Corridor des Cheminots	Parc Bardy	750 m
6	Aménagement d'une piste cyclable en site propre au nord de la rue Soumande (en passant derrière le Super C)	Rue Soumande	Passage à niveau de l'avenue Plante	Passage à niveau de la rue de la Concorde	700 m
7	Aménagement d'une piste cyclable le long de la Boulevard Wilfrid-Hamel	Boulevard Wilfrid-Hamel	Rue Monseigneur-Plessis	Rue Jalobert	1,16 km

8	Aménagement d'un lien cyclable sécuritaire (en site propre) pour traverser le viaduc de la 18e Rue	18e Rue	8e Avenue	Corridor des Cheminots	490 m
Axes Nord-Sud					
9	Aménagement d'une piste cycable sur la 1re Avenue	1re Avenue	56e Rue	Boulevard des Alliés	2,4 km
10	Aménagement de bandes cyclables sur l'avenue Dumas	Avenue Dumas	41e Rue	Rue Dupuy	1,3 km
11	Mise aux normes du lien cyclopédestre du passage à niveau des rues de la Concorde/Soumande	Lien cyclo-pédestre du passage à niveau des rues de la Concorde/Soumande	Rue Dupuy	Rue Soumande	190 m
12	Aménagement de la ligne de désir reliant le passage à niveau de la rue de la Concorde à Fleur-de-Lys (incluant l'implantation d'un feu piétonnier pour traverser Soumande)	Ligne de désir Fleur-de-Lys	Rue Soumande	Rue Hubert	180 m
13	Prolongement du Corridor des Cheminot à travers le boisée du CN	Boisée du CN	Corridor des Cheminots	Rue Jérémie-Fortin	425 m

Carte des aménagements cyclables proposés :



Légende

- Projet de la Vision vélo 2022 du Conseil de quartier de Lairet
- Piste cyclable existante
- Bande cyclable existante
- Chaussée désignée existante

7.7 Table mobilité des quartiers centraux

Aucun suivi.

7.8 Table des conseils de quartier de Limoilou

Le conseil de quartier de Maizerets souhaiterait mettre sur pied une table réunissant les autres conseils de Limoilou. L'objectif de ce comité : discuter d'enjeux communs.

21-07-08 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucun suivi.

21-07-09 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

9.1 Adoption du procès-verbal de juin 2021

RÉSOLUTION 21-CA-50 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUIN 2021

SUR PROPOSITION DE Mme Adeline Lémeré-Lahaye DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier d'adopter le procès-verbal de son assemblée régulière de juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Correspondance

Aucun suivi.

9.3 Trésorerie

Le 31 août 2021, le solde du compte bancaire du conseil était de 3435,35\$.

RÉSOLUTION 21-CA-51 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arseneault, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'autoriser le paiement de 100\$ à Mme Jade Pelletier-Picard pour la rédaction du procès-verbal de la rencontre de septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 21-CA-52 CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES EN LIEN AVEC LE CONCOURS LAIRET EN FLEURS

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arseneault, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'autoriser le remboursement d'une facture de

83,81\$ à M. Jean-François Vallée pour des dépenses associées au concours Lairet en fleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-10 DIVERS

La Ville a organisé, cette année encore, deux journées de distribution de l'arbre. L'une d'entre elles aura lieu le 11 septembre, de 8 h 30 à 11 h, sur le site d'Expo-Cité, près du stationnement du Colisée.

21-07-11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée, DUMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet de lever l'assemblée à 21h47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé

Jean-François Vallée
Président

Signé

Flora
Secrétaire

Charlet